

**EXTRAIT du REGISTRE  
DÉLIBÉRATION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PÉROUGES**

2025057

Séance du 27 octobre 2025

**Nombre de membres**

<b>Afférents au Conseil Municipal :</b>	15	L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept octobre à 18h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
<b>En exercice :</b>	15	s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
<b>Présents :</b>	11	de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie
<b>Votants :</b>	13	MICOLAS, Maire,

**Date de la convocation**

21/10/2025

**Date d'affichage**

21/10/2025

**Présents** : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Florence DE POUMEYROL, Gérard FLEJOU, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul SAISET.

**Absents excusés** : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence De POUMEYROL, Alain MORGILLO donne pouvoir à Gérard FLEJOU, Christelle MORTEL et Frédéric MALBOS.

**Absents** : Néant

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**ADHESION A LA PLATEFORME UNIQUE DE DEMATERIALISATION DES  
MARCHES PUBLICS POUR LES ACHETEURS DE L'AIN**

Madame le Maire informe de la décision du Conseil départemental de l'Ain de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Un tel outil permettra ainsi aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers et déposer des offres électroniques.

Les consultations bénéficieront d'une meilleure visibilité, ce qui conduira à accroître le nombre d'offres et de fait améliorera le rapport qualité/prix des propositions.

Enfin, il est important de noter que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la réglementation impose aux entreprises de répondre par voie électronique et donc leur interdire de répondre sur support papier. Dans ce contexte, une plateforme mutualisée est un enjeu d'autant plus important afin d'harmoniser les procédures pour accompagner les PME, voire éviter qu'elles s'éloignent de la commande publique, ce qui serait préjudiciable pour les finances publiques des organismes.

Le conseil municipal, **après en avoir délibérer avec 13 pour, 0 abstention et 0 contre** :

**ARTICLE 1** : Accepte les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,

**ARTICLE 2** : Autorise madame le maire à signer ladite convention.

Le secrétaire,  
Florence DE POUMEYROL



A Pérouges,  
Le Maire,  
Nathalie MICOLAS